

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000362

Séance du vendredi 12 octobre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents: Amagney: Jean-Pierre FOSTEL - Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.4) - Auxon-Dessus: Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI - Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2) Besançon: Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.2), Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE (jusqu'au rapport 5.2), Françoise BRANGET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 2.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER (jusqu'au rapport 1.1.6), Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 1.2.4), Martine JEANNIN (à partir du rapport 1.1.2), Lucile LAMY, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) - Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - Boussières: Michel POULET - Busy: Philippe SIMONIN -Chalezeule: Raymond REYLE - Champagney: Claude VOIDEY - Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH - Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 1.1.2) - Chaucenne : Bernard VOUGNON - Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - Deluz : Yves TARDIEU - Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN - Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Franois: Claude PREIONI - Gennes: Gabriel JANNIN (jusqu'au rapport 1.1.7) - Grandfontaine : Jean JOURDAIN, François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - La Chevillotte : Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 6.2) - La Vèze : Philippe CHANAU - Larnod : Martine BERGIER - Mamirolle : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) - Marchaux : Bernard BECOULET - Mazerolles le Salin : Daniel PARIS - Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY - Montfaucon : Pierre CONTOZ - Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 6.2), Gérard VALLET - Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Raymonde BOURLON - Pelousey: Jacques TERVEL, Annick CHARPY (jusqu'au rapport 1.1.6) - Pirey: Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.2), Robert STEPOURJINE - Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - Rancenay : Michel LETHIER - Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (jusqu'au rapport 8.2) puis Serge FERRI (son suppléant), Michel SCHNAEBELE - Routelle: Claude SIMONIN -Saône: Bernard GUYON - Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU - Tallenay: Jean-Yves PRALON - Thise: Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY (à partir du rapport 1.1.2) - Torpes: Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 1.1.1) - Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents: Arguel: André AVIS - Audeux: Françoise GALLIOU - Besançon: Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU - Boussières: Bertrand ASTRIC - Braillans: Alain BLESSEMAILLE - Chaleze: Josseline SEITZ - Champoux: Norbert DUPREY - Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU - Françoise GILLET - Le Gratteris: Nicole JANNIN - Montfaucon: Jean-Marie VERNET - Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU - Nancray: Daniel ROLET - Novillars: Bernard BOURDAIS - Osselle: Jacques MENIGOZ - Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE - Saône: Christelle PETITJEAN - Thoraise: Jean-Paul MICHAUD - Vaire Arcier: Patrick RACINE - Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD - Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: R. CHAVIN-SIMONOT (jusqu'au rapport 1.2.6), P. BOURQUE (à partir du rapport 5.3,) C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, D. TETU, J. SEITZ, F. GILLET, J-M. VERNET, B. BOURDAIS, C. BULLY (jusqu'au rapport 1.1.1)

Mandataires: M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.2.6), C. TISSIER (à partir du rapport 5.3), N. WEINMAN, E. DUMONT, F. FELLMANN, M-M. DUFAY, J.L. FOUSSERET, G. BAULIEU, C. PREIONI, P. CONTOZ, R. BOURLON, J. SIFFERLIN (jusqu'au rapport 1.1.1)

Objet : Circuits pédestres et VTT : intérêt communautaire des itinéraires, conditions de mise en oeuvre, planning et plan de financement

Délibération du vendredi 12 octobre 2007

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Circuits pédestres et VTT : intérêt communautaire des itinéraires, conditions de mise en oeuvre, planning et plan de financement

Rapporteur: Yves TARDIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2007 Imputation : 2181	Montant BP 2007 : 156 240 €	
	Montant de l'opération : 156 240 €	
	Solde après cette opération : 0 €	

<u>Résumé</u>:

Dans le cadre de l'aménagement des circuits pédestres et VTT du Grand Besançon tels que présentés dans le schéma validé en Conseil Communautaire du 10 février 2006, il est proposé de :

- déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des itinéraires (boucles et liaisons) situés sur le territoire du Grand Besançon selon la répartition des compétences entre la CAGB et les communes définie dans ce rapport,
- autoriser le Président à signer les diverses conventions à intervenir (convention d'autorisation de passage avec les propriétaires privés et les communes, convention sur la répartition des compétences entre CAGB et communes, ...),
- valider le plan de financement correspondant afin de pouvoir solliciter des subventions de la part du Conseil Général au titre du PDIPR et de l'Europe au titre du FEDER.

L'objectif général est la mise en place opérationnelle de l'ensemble des circuits pour l'été 2008 (nettoyage de la végétation, implantation de la signalétique et du balisage).

I. La déclaration d'intérêt communautaire des itinéraires

Selon ses statuts, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a vocation à exercer en lieu et place des communes membres, la compétence facultative suivante :

« En matière d'itinéraires cyclables, circuits pédestres et VTT :

- élaboration de schémas,
- création ou aménagement et entretien d'itinéraires ou de circuits d'intérêt communautaire,
- participation au financement d'itinéraires connexes. »

Dès 2002, la compétence tourisme a souhaité prioriser, dans le cadre de son action, la création d'itinéraires de randonnée pédestres et VTT, en complémentarité avec l'aménagement de pistes cyclables envisagées par la compétence transport.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 30 novembre 2004, a donc décidé de l'élaboration d'un schéma de circuits pédestres et VTT à vocation de loisirs.

Le 10 février 2006, un schéma identifiant 557 km d'itinéraires pédestres et 425 km d'itinéraires VTT sous la forme d'un maillage de boucles avec des liaisons a été validé en Conseil Communautaire.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce schéma, il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des itinéraires sur le Grand Besançon inscrits au schéma en référence aux cartes et à la liste jointes en annexes I et 2 à ce rapport. Les circuits des collines de la Ville de Besançon ainsi que ceux de la zone de protection du Marais de Saône, ne sont pas pris en compte dans le schéma et ne sont donc pas concernés par cette déclaration d'intérêt communautaire.

En effet, à la différence des circuits à vocation de promenade mis en place par la CAGB qui seront jalonnés par une signalétique essentiellement directionnelle, les circuits déjà en place à Besançon ou en projet sur le Marais de Saône proposeront au public des outils d'interprétation du patrimoine à l'aide d'une signalétique bien spécifique. La Ville de Besançon et le Syndicat Mixte du Marais de Saône reste donc compétents pour leur mise en place et leur entretien.

II. Les incidences de la déclaration d'intérêt communautaire

La déclaration d'intérêt communautaire vient confirmer la répartition des compétences entre les communes et le Grand Besançon telle qu'envisagée de manière consensuelle au terme des réunions de concertation avec les communes et précisée dans la délibération du 10 février 2006.

Les modalités de transfert liées à cet intérêt communautaire sont ainsi les suivantes :

- la CAGB devient compétente pour la création ou l'aménagement et l'entretien des équipements de confort et de la signalétique des circuits pédestres et VTT d'intérêt communautaire,
- les communes restent compétentes pour la « bande de roulement » ou l'emprise des chemins compte tenu que leur usage n'est pas limité au seul passage des randonneurs à pied et vététistes.

Les équipements de confort et la signalétique sont ainsi définis :

- par le terme équipements de confort, il faut entendre les aménagements destinés à assurer la mise en place puis la continuité et la sécurité d'un itinéraire pédestre ou VTT tels qu'un franchissement de clôture, une passerelle en bois au-dessus d'un ruisseau ou encore la réalisation de virages en cas de dénivelé trop important
- par le terme de signalétique, il faut entendre :
- les panneaux destinés à matérialiser le point de départ, les dangers éventuels et indiquer les grandes directions aux carrefours et les éléments patrimoniaux à voir à proximité du circuit ;
- le balisage (marquage à la peinture jaune et bleu pour les circuits pédestres ou plaquettes pour le VTT sur les éléments naturels tels les arbres, les pierres...) destiné à jalonner les circuits.

Dans un premier temps, le Grand Besançon livrera les circuits pédestres et VTT pour qu'ils soient opérationnels, c'est-à-dire équipés et signalés, avec une végétation entretenue pour l'été 2008.

Puis, les communes prendront en charge l'entretien de l'emprise des chemins sur l'ensemble des parcours de leur territoire, le Grand Besançon prenant quant à lui à sa charge l'entretien de la signalétique et des équipements de confort.

Les associations de randonneurs, trop peu nombreuses pour assurer des missions d'entretien de la signalétique et/ou de la végétation sur l'ensemble du territoire, se verront confier le rôle de veille (réseau de veilleurs chargés d'informer la CAGB et les communes d'éventuels problèmes sur les itinéraires). Les communes souhaitant confier l'entretien du passage sur les chemins et parcelles des itinéraires pédestres et VTT à une association locale (de randonneurs, de chasseurs...) pourront le faire sous leur responsabilité.

Circuits pédestres et VTT : intérêt communautaire des itinéraires, conditions de mise en oeuvre, pla20071023

III. Les autorisations à obtenir et les conventions à signer

La mise en place des circuits pédestres et VTT nécessite la signature de conventions tripartites (CAGB/Communes/Propriétaires privés ou autres personnes morales) dans le cadre du respect du droit de propriété. Ces conventions, accompagnées d'un plan et nécessaires pour l'obtention de subventions, permettront d'informer le propriétaire et de régler les questions de responsabilités en indiquant les obligations réciproques des trois parties.

Ces conventions tripartites ont plusieurs objets :

- autoriser le passage, l'implantation du balisage et son entretien, l'implantation de la signalétique et des aménagements de confort et leur entretien sous la responsabilité de la CAGB,
- autoriser le passage et l'utilisation/entretien de l'emprise des chemins sous la responsabilité des communes.

Le lancement des travaux est soumis à l'obtention de toutes ces autorisations, ils ne pourront démarrer qu'une fois les conventions signées.

Pour identifier l'ensemble des parcelles privées traversées par un ou plusieurs circuits pédestres et VTT et procéder aux signatures des conventions, la CAGB est assistée par l'Agence Foncière du Doubs. Cette dernière travaille actuellement sur les secteurs Est et Plateau avec l'objectif d'aboutir à la signature des conventions d'ici fin octobre / début novembre 2007. La même démarche, enclenchée parallèlement, sera finalisée sur les autres secteurs d'ici fin 2007.

Un second type de convention est également proposé à la signature entre la CAGB et les communes afin de rappeler les missions et engagements de chacun pour la pérennité des itinéraires pédestres et VTT.

Un troisième type de convention sera aussi signé avec les communautés de communes ou communes voisines compétentes en matière de randonnée pédestre et VTT, dans le cadre de portions de circuits situées en dehors du territoire du Grand Besançon et destinées à assurer la continuité d'un itinéraire communautaire. Les modalités envisagées dans ce type de convention spécifique seront négociées au cas par cas avec les autres collectivités concernées ; néanmoins, la répartition envisagée resterait la même que pour les autres circuits pédestres et VTT, à savoir implantation de la signalétique, du balisage, des équipements de confort et leur entretien par la CAGB et entretien de l'emprise des chemins par la commune ou la communauté de communes compétente.

Dans le cas où l'usage des circuits passant en dehors du territoire de la CAGB ainsi que ceux empruntant des terrains privés, ne peut aboutir, des itinéraires de substitution seront proposés.

IV. Les travaux

L'objectif général est de rendre opérationnels et praticables en toute sécurité l'ensemble des itinéraires inscrits au schéma pour la saison estivale 2008.

Pour ce faire, un marché global de travaux sera lancé comportant différents lots : balisage, fourniture et pose de la signalétique, débroussaillage, équipements de confort...

Planning:

- septembre 2007 : rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises,
- fin septembre 2007 : publication du marché de travaux,
- fin octobre 2007 : retour des offres et analyse,
- fin novembre/début décembre 2007 : attribution des offres et notification du marché,
- début 2008 : démarrage des travaux sous réserve de conditions météo favorables.

V. Le budget et le plan de financement

Sont inscrits au PPIF:

- des crédits d'investissement sur 2007 à hauteur de 118 378 € HT soit 141 580 € TTC correspondant au montant estimatif prévisionnel pour la mise en place des circuits pédestres et VTT par la CAGB (implantation de la signalétique, du balisage, des équipements de confort et débroussaillage initial des itinéraires),
- des crédits de fonctionnement à hauteur de 25 000 € TTC/an à compter de 2008 pour l'entretien de la signalétique et des équipements de confort,
- des crédits de fonctionnement à hauteur de 50 000 € TTC sur 2008 pour la réalisation de documents de promotion des circuits : cartes, descriptifs des itinéraires.

En termes de financement, deux subventions sont sollicitées :

- auprès du CG25, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui définit des axes structurants aménagés sous maîtrise d'ouvrage du CG25 autour duquel s'articulent des boucles locales aménagées sous maîtrise d'ouvrage des collectivités avec une aide du CG25 à hauteur de 50 % du montant HT pour les travaux. A ce titre, 14 circuits pédestres du schéma sont potentiellement éligibles.
- auprès de l'Union Européenne, dans le cadre du Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER), géré par la Préfecture de Région, dans l'Axe 4 : conforter le développement des Montagnes du Jura. Objectif I : développer une économie d'accueil touristique et de loisirs de qualité, respectueuse de l'environnement. Le soutien sollicité porte notamment sur les études, les aménagements d'accueil et les équipements sportifs et de loisirs permettant la mise en valeur des sites naturels dans le périmètre des Montagnes du Jura qui intéresse 16 communes du Grand Besançon : Nancray, Gennes, Montfaucon, La Chevillotte, Mamirolle, Les Gratteris, Saône, La Vèze, Morre, Beure, Fontain, Arguel, Larnod, Pugey, Busy, Vorges les Pins. Cela concerne potentiellement 6 boucles VTT et 18 boucles pédestres (dont I commune au dispositif du PDIPR), ainsi qu'une partie de la mission de maîtrise d'oeuvre (calculée au prorata du nombre de kilomètres des itinéraires identifiés), pour un financement à hauteur de 50 % du coût HT.

Circuits pédestres et VTT : intérêt communautaire des itinéraires, conditions de mise en oeuvre, pla20071023

Plan de financement prévisionnel:

DEPENSES		
Poste	Montant prévu (€ HT)	
Mission de maîtrise d'oeuvre	12 258	
♥ dont boucles FEDER	I 608	
travaux	118 378	
♥ dont boucles PDIPR	13 560	
⇔ dont 1 boucle commune	1 409	
boucles FEDER	23 818	
pédestre	7 239	
VTT		
TOTAL HT	130 636	
TVA	25 604	
TOTAL TTC	156 240	

RECETTES			
Financeurs	Programme	Montant prévu (€ HT)	Taux
CG25	PDIPR	7484	6 %
UE	FEDER	15 951	12 %
CAGB		107 201	82 %
TOTAL HT		130 636	100 %

Au regard de ces deux dispositifs d'aide, la part d'autofinancement de la CAGB s'élève à 82 % soit 18 % de subventions prévisionnelles attendues, le montant TTC final supporté par la CAGB étant de 132 805 € (107 201 + 25 604 € de TVA).

La CAGB s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire l'ensemble des circuits pédestres et VTT sur le territoire du Grand Besançon, inscrits au schéma validé en Conseil Communautaire du 10 février 2006 (cf. liste des circuits et cartes jointes en annexes 1 et 2),
- prend connaissance des modalités de mise en oeuvre du schéma de circuits pédestres et VTT ainsi que du calendrier et du budget prévisionnels de l'opération,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les différentes conventions à intervenir,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du PDIPR, ainsi qu'auprès de la Préfecture de Région au titre du FEDER,

- se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel de l'opération circuits pédestres et VTT du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

réfecture de la Régien Franche-Comt.
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 22 001 2001

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 88
Contre: 0
Abstention: 0

Liste des circuits pédestres

n°	Nom du circuit	Commune de départ	Point de départ
1	Sentier du canal	Osselle	Plage
2	Sur les roches	Osselle	Plage
6	Boucle du Doubs	Thoraise	Place du village
7	Sentier des rives et du château	Montfaucon	Salle des fêtes
8	Les Richets	Boussière	Mairie
9	Sentier de la Côte Blanchard	Marchaux	Place de la mairie
10	Sentier de Vaugrenans	Routelle	Centre du village
12	Notre Dame du Mont	Thoraise	Centre du village
13	Sentier des crêtes	Vorges les Pins	Mairie
14	Sentier de la pierre de Vorges	Busy	Mairie
15	Circuit de l'église	Rancenay	Mairie
16	Sentier de crête	Montferrand le	Parking du château
		Château	
17	Sentier des mouillères	Montferrand le	Parking du château
		Château	
18	Le Grand Bois	Grandfontaine	Mairie
19	Le sentier écovalien	Ecole-Valentin	Centre du village
20	Les hauts de Vaire le Grand	Vaire le Grand	Parking des ateliers communaux
21	Sentier des roses	Vaire le Grand	Parking des ateliers communaux
22	Facteur	Tallenay	Mairie
23	Sentier du Chanois	Tallenay	Mairie
24	Boucle de Nacra	Montfaucon	Salle des fêtes
25	Sentier du Bois de la Chaille	Marchaux	Place de la mairie
26	Sentier du fort et des batteries	Montfaucon	Salle des fêtes
27	Boucle de Chalezeule	Chalezeule	Parking du Chanois
28	La Goulotte	Châtillon le Duc	Mairie
29	Fontaines et Salines	Châtillon le Duc	Mairie
30	Grande boucle de Fontain	Fontain	Place de l'église
31	Le tour du bois d'Aglans	La Vèze	Eglise
33	Sentier des Buis	Morre	Place de la mairie
34	Découverte de Larnod	Larnod	Parking du Rocher de Valmy
35	Sentier des grands prés	Arguel	Mairie
36	Sentier des crêtes	Fontain	Place de l'église
37	Jeune bois	Miserey	Parking de la mairie
38	Découverte de Dannemarie	Dannemarie	Parking de la salle polyvalente
39	Boucle de Chemaudin	Chemaudin	Place de la mairie
40	Monts de Miserey	Miserey	Place de la mairie
41	Sentier des lavoirs	Francis	Centre du village
42	Sentier de la belle étoile	Franois	Centre du village
43	Les fouchères	Chaucenne	Parking du centre de vie
44	Le creux des renards	Noironte	Parking en face de la mairie
45	Chemin des crêtes	Mazerolle	Mairie
46	Le long du mont	Champagney	Mairie Parking de l'école
47		Auxon-Dessus	Parking de l'école

Circuits pédestres et VTT : intérêt communautaire des itinéraires, conditions de mise en oeuvre, pla20071023

20071023

48	Sentier du crai	Pelousey	Parking de l'école
49	Sentier du plancher	Auxon-dessous	Eglise
50	Sentier des vignes	Pouilley les Vignes	Mairie
51	Sentier des falaises et du	Montfaucon	Salle des fêtes
	château		
52	Boucle du Rougeau	Pirey	En haut de la rue du coteau
53	Sentier de la fontaine	Braillans	Mairie
54	Sentier des quatre communes	Chaudefontaine	Mairie
55	La Cototte	Novillars	Mairie
57	Chemin de la plaine	Chalèze	Parking des Marronniers
58	Chemin des épesses	Gennes	Salle polyvalente
59	Le tour du Coutelot	Thise	Mairie
62	Le tour des landes	Gennes	Salle polyvalente
63	Sentier du chêne président	Nancray	Parking du musée
64	Sentier du moulin	Nancray	Parking du musée
65	Sentier du Fonteny	Nancray	Parking du musée
66	Sentier du patrimoine	Deluz	Port fluvial
67	Sentier du château Loriot	Deluz	Port fluvial
68	Sentier des buis	Deluz	Port fluvial
69	Bois de la Fougère	Mamirolle	Parking à prox pharmacie
70	Sentier du golf	La Chevillotte	Mairie
71	Boucle de la Ménère	Serre les Sapins	Parking avant la RD75, chemin des
			Tilleroyes
73	Sentier des Essarts	Saône	Parking de l'espace du marais
74		Serre les sapins	Parking avant la RD75, chemin des
			Tilleroyes
76	Sentier des belvédères	Vaire-Le-Petit	Centre du village vers arrêt de Bus

Circuits pédestres et VTT : intérêt communautaire des itinéraires, conditions de mise en oeuvre, pla20071023

20071023

8/14

Liste des circuits VTT

N°	Commune de	Point de départ
	départ	
ı	Osselle	Plage
2	Besançon	Grandes baraques
3	Besançon	Grandes baraques
4	Besançon	Grandes baraques
5	Besançon	Grandes baraques
6	Routelle	Centre du village
8	Beure	Arrêt de bus
9	Boussières	Mairie
10	Mamirolle	Parking prox pharmacie
11	Nancray	Parking du musée
12	Nancray	Parking du musée
13	Marchaux	Place de la mairie
14	Gennes	Salle polyvalente
15	Novillars	Mairie
16	Marchaux	Place de la mairie
17	Chaudefontaine	Mairie
18	Pirey	En haut de la rue du
		coteau
19	Chalezeule	Parking du Chanois
20	Morre	Mairie
21	Boussières	Mairie
22	Chemaudin	Mairie
23	Serre les sapins	Place du Sergent
25	Roche lez Beaupré	Gare
38	Boussières	Mairie
57	Boussières	Mairie
100	Miserey-Salines	Départ du parcours sportif
101	Pelousey	Parking de l'école
200	Montfaucon	Salle des fêtes
201	Deluz	Port fluvial

Circuits pédestres et VTT : intérêt communautaire des itinéraires, conditions de mise en oeuvre, pla20071023









